Circuit Rapide Jeunes du Rhône - Étape de Décines

Règlement intérieur

ARTICLE I: INFORMATIONS GÉNÉRALES

La section Échecs du Centre Léo LAGRANGE de DÉCINES-CHARPIEU organise le 11 novembre 2019 la 1^{re} étape du Circuit Rapide Jeunes du Rhône, au Gymnase Angelo et Gérard Colinelli — 65, avenue Édouard Herriot – 69 150 Décines-Charpieu.

L'inscription est ouverte à tous les joueurs des catégories Petits-Poussins à Cadets inclus possédant une licence de la FFE via un formulaire accessible sur le site internet du club. Les inscriptions sont limitées à 180 participants et seront closes la veille du tournoi à 20:00.

ARTICLE II: RÈGLES DU JEU ET APPARIEMENTS

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (88° congrès — Antalya 2017) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018. L'article 4 de l'annexe A relatif aux modifications des règles du jeu pour la compétition rapide non supervisée s'appliquera.

Les appariements se feront au système suisse (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 FIDE Handbook / 87^e congrès — Baku 2016) en 7 rondes. Seront appariés à la 1^{re} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur droit d'inscription.

ARTICLE III: CADENCE

Toutes les parties se joueront à la cadence de 10 minutes par joueur plus un incrément de 3 secondes par coup.

ARTICLE IV: HORAIRES DE JEU

Le pointage sera clos le jour du tournoi à 13:10. Tout joueur arrivant après cet horaire entrera en ronde 2.

La 1^{re} ronde aura lieu à 13:30, les rondes suivantes s'enchaîneront après la fin de la précédente. La remise des prix se déroulera vers 18:00.

ARTICLE V: CLASSEMENT & DÉPARTAGES

À l'issue de la dernière ronde, le classement final sera établi au nombre de points, une victoire valant 1 point, une nulle ½ point. Les joueurs exæquo seront départagés au Buchholz tronqué, puis au Sonneborn-Berger et enfin à la performance.

En cas d'égalité de deux joueurs à 7 points, le titre sera attribué après un départage Armageddon (5 minutes pour les Blancs, 4 minutes pour les Noirs, sans incrément), pour lequel les couleurs seront tirées au sort.

ARTICLE VI: DROITS D'INSCRIPTION

Chaque participant devra s'acquitter d'un droit d'inscription de 6 euros.

ARTICLE VII: FORFAITS

À l'heure du début indiqué de la ronde, le joueur ayant les noirs ou l'arbitre le cas échéant enclenchera la pendule. Le délai de forfait, mentionné aux articles 6.7.1 et 6.7.2 des règles du jeu, sera de 10 minutes.

Conformément au D.2 du C.04.2, un joueur sera considéré comme abandonnant le tournoi s'il ne justifie pas son forfait avant la publication des appariements de la ronde suivante. Tout abandon non justifié sera signalé au Directeur des Sanctions.

ARTICLE VIII: NULLE ET FIN DE PARTIE

La nulle par accord mutuel doit intervenir à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier comme le préconise la Charte du Joueur. Les joueurs ne respectant pas ce principe de fair-play recevront un avertissement, et plus en cas de récidive.

À l'issue de la partie, les joueurs rangeront les pièces sur l'échiquier. Le vainqueur (ou les deux joueurs en cas de nullité) informera(ont) l'arbitre du résultat de la partie.

ARTICLE IX: ARBITRAGE & JURY D'APPEL

Trois arbitres assureront la bonne tenue du tournoi : Romain BONNET DE JACQUEMET (Arbitre Fédéral Open), Robin TCHORDJALLIAN (Arbitre Fédéral Club) et Matthieu VIEIRA (Arbitre Fédéral Élite).

La commission d'appel sportif de la FFE fera office de jury d'appel. Tout joueur a le droit de porter une réclamation écrite sur un quelconque fait de jeu. Il doit cependant continuer la partie selon les directives de l'arbitre.

L'inscription à ce tournoi implique l'entière acceptation du présent règlement et de la Charte du Joueur jointe en annexe.

À DÉCINES-CHARPIEU, le 11 novembre 2019.

L'arbitre principal Matthieu VIEIRA L'organisateur Antoine Da Silva Dias